

## République Française



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 10 MARS 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 25 février 2026, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Cécilia HORCKMANS, Mme DE REYDET Rebecca

***Commune d'Andilly***

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL, M. Claude ANTONIELLO,

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex-en-Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum :** nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 ; Absents : 3

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage :** 13 MARS 2026

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX RENOVATION DU TERRAIN DE  
FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE AU STADE DES EBEAUX A CRUSEILLES**

# **ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE AU STADE DES EBEAUX A CRUSEILLES**

Vu l'exposé de M. Philippe Clerjon, Vice-Président en charge du sport

Vu le Code de la commande publique.

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020.

Vu la délibération n°2022-71 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022.

Vu la délibération n°2025-42 du Conseil communautaire en date du 08 avril 2025.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie en date du 24/02/2026.

Il indique que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a engagé une opération de rénovation du terrain de football en gazon synthétique du stade des Ebeaux à Cruseilles visant à notamment effectuer la dépose du revêtement existant, la reprise de l'infrastructure et des couches de forme, la mise en œuvre d'un gazon synthétique conforme à la norme NF P 90-112, la réalisation des contrôles techniques et essais réglementaires et la fourniture et la mise en conformité des équipements sportifs.

Considérant que ce projet répond à des enjeux forts en matière de pratique sportive, d'attractivité territoriale et de qualité des équipements publics mis à disposition des usagers scolaires et des associations.

Monsieur le Président expose qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée afin de choisir les entreprises qui assureront les travaux de rénovation du terrain de football en gazon synthétique au stade des Ebeaux à Cruseilles (74350).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 janvier 2026 sur le profil acheteur de la CCPC et au bulletin Officiel des annonces de Marchés Publics (BOAMP) avec une date limite de remise des offres fixée au 09 février 2026. La date limite de remise des offres négociées a été fixée au 19 février 2026.

Monsieur le Président précise que le dossier de consultation et l'analyse des offres a été effectué par CIMES CONCEPTION, désignée comme maître d'œuvre de l'opération, et a été suivi par les Services Techniques et le Service des Sports de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Au terme de la remise des offres, 4 dossiers ont été réceptionnés. Une offre a été qualifiée d'irrégulière au sens des dispositions du Code de la commande publique. Les 3 autres candidatures et offres sont recevables.

Monsieur le Président explique que la commission d'appel d'offres réunie le 24/02/2026, a décidé de retenir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse et d'attribuer le marché, objet de la présente, au groupement d'Entreprises conjoint composé des sociétés GPT COSEEC (mandataire) et BENEDETTI GUELPA, pour un montant global et forfaitaire de 657 227.20 € HT.

Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 074-247400112-20260310-DEL\_2026\_42-DE

S<sup>2</sup>LOW

2026\_42 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL  
EN GAZON SYNTHETIQUE AU STADE DES EBEAUX A CRUSEILLES

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à la majorité avec  
1 voix CONTRE (Mme Julie MONTCOUQUIOL), 1 ABSTENTION (Mme Charlotte BOETTNER)**

- ➔ **DECIDE** d'attribuer au groupement d'Entreprises composé des sociétés GPT COSEEC et BENEDETTI GUELPA les travaux de rénovation du terrain de football en gazon synthétique au stade des Ebeaux à Cruseilles pour un montant global et forfaitaire de 657 227.20 HT soit un montant de 788 672.64 € TTC, sous réserve de la production des attestations fiscales et sociales visées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout document s'y rapportant et nécessaire à son exécution.

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

13 MARS 2026

Le Président  
Xavier BRAND

